



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 002 /AAONO/CRB/CIPM/BEC/2026 DU 09/02/2026
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ACHEVEMENT D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A
L'ECOLE PUBLIQUE DE OURO KESSOUM, COMMUNE DE REY-BOUBA, DEPARTEMENT DU MAYO-REY,
REGION DU NORD.
(En Procédure d'Urgence)

FINANCEMENT: BIP MINEDUB/EXERCICE 2026

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution du Budget de la Commune de Rey-Bouba, le Maire (Autorité Contractante), lance un Appel d'offres National ouvert pour l'exécution des travaux d'achèvement d'un bloc de deux (02) salles de classe a l'école publique de Ouro Kessoum, Commune de Rey-Bouba, Département du Mayo-Rey, Région du Nord (En Procédure d'Urgence).

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

La consistance des travaux se présente comme suit :

- Travaux préparatoires ;
- Fondations ;
- Maçonnerie et béton en élévation ;
- Charpente-Couverture-Plafond ;
- Menuiserie métallique ;
- Electricité ;
- Peinture ;
- V.R.D.



3. TRANCHES/LOTISSEMENT slices/subdivision

Les travaux sont en un seul lot. -

N° lot	OBJET
01	Achèvement d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EP OURO KESSOUM

4. COUT PREVISIONNEL

Le cout prévisionnel du présent projet est de onze millions huit cent cinquante mille (11 850 000) francs TTC.

5. DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de **trois (03) mois calendaires**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité des conditions à toutes les entreprises du bâtiment et des travaux publics des catégories D et E installées au Cameroun.

7. FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP/MINEDUB de l'exercice 2026 sur les lignes d'imputation budgétaire suivantes : **Ligne N° _____**;

8. MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est **hors ligne**. Toutefois, lorsque les deux possibilités sont ouvertes, un soumissionnaire ne peut utiliser à la fois le mode en ligne et le mode hors ligne.

9. CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **(237 000) deux cent trente sept mille** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Le cautionnement émis dans le cadre de ce marché est constitué à 100% et est consigné à CEDEC conformément à la lettre circulaire N°0019/LC/MINMAP du 05 Juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics.

10. CONSULTATION ET RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier physique peut être consulté et retiré aux heures ouvrables à la Commune de Rey-Bouba, dans les services du Maître d'ouvrage aux heures ouvrables à _____ (service (SIGAMP), numéro de porte, BP, téléphone : _____, fax, _____ e-mail _____ dès publication du présent avis.

11. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le retrait du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) se fera contre présentation d'une quittance de versement à la **recette municipale de Rey-Bouba** d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA** représentant les frais d'acquisition du DAO.



Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, etc.).

12. REMISE DES OFFRES

Pour les soumissionnaires hors ligne, les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devront être déposées contre récépissé dûment signé auprès du Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Rey-Bouba au plus tard le 04/03/2026 à 10h00, heure locale. Elles devront porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 032 /AONO/CRB/CIPM/BEC/2026 DU 09/02/2026

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ACHEVEMENT D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE OURO KESSOUM, COMMUNE DE REY-BOUBA, DEPARTEMENT DU MAYO-REY, REGION DU NORD (En Procédure d'Urgence).

LOT N° _____

« A N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

13. RECEVABILITE DES OFFRES

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;



Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. OUVERTURE DES P LIS

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 04/03/2026 à 11h00 par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Rey-Bouba, seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de

moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES

15.1. Les critères éliminatoires

Les principaux critères relatifs à l'élimination des offres des candidats sont définis comme ci-après :

- Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture ;
- Absence de l'attestation de catégorisation ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif (après un délai de 48 heures accordé aux soumissionnaires concernés) ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Toute offre technique ayant obtenu une note inférieure à **70% (Oui)**, sera jugée mauvaise et exclue du classement ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Non-conformité du modèle de soumission ;
- Etre titulaire d'un marché abandonné durant les précédentes années budgétaires (2023, 2024 et 2025)

15.2. Les critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière).
- la qualification et l'expérience du personnel
- les moyens logistiques
- la méthodologie

NB : Indiquer les principaux critères de qualification qui montrent que le soumissionnaire dispose des capacités techniques et des ressources requises pour mener à bien l'exécution du marché. Ces critères seront détaillés à l'article 6.1 du RPAO.

16. ATTRIBUTION

Le Maître d'Ouvrage attribue la lettre commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins disante *en incluant le cas échéant les remises proposées.*

17. NOMBRE MAXIMUM DE LOTS (Sans objet)

18. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune de Rey-Bouba.



19. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro ou le MO/MOD au numéro 696 53 8 33

Ampliations :

- DDTP/MR ;
- DDMAP/MR ;
- ARMP/NO ;
- CIPM/RB ;
- AFFICHAGE ;
- CHRONO/ARCHIVES. -

Rey-Bouba, le 09/02/2026

LE MAIRE,
(Autorité Contractante)



Dewa Mohaman

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-REY

COMMUNE DE REY-BOUBA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NORTH REGION

MAYO-REY DIVISION

REY-BOUBA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER

N° 082/ONIT/RBC/ITB/BCE/2026 OF 09/02/2026 FOR THE EXECUTION OF
COMPLETION WORK ON A BLOC OF TWO CLASSROOMS IN OURO KESSOUM
GOVERNMENT PRIMARY SCHOOL, REY-BOUBA COUNCIL, MAYO-REY DIVISION, NORTH
REGION.

(In Emergency Procedure)

FINANCING : PIB /MINEDUB 2026



1. OBJECT

The Mayor of Rey-Bouba Council (Contracting Authority) hereby launches an Open National Invitation to Tender for completion work on a bloc of two classrooms in Ouro Kessoum in Rey-Bouba Council, Mayo-Rey Division, North Region presented below, according to lots:

N° lot	Object
01	Completion work on a bloc of two classrooms in Ouro Kessoum Government Primary School

2. CONSISTENCY OF WORKS

The nature of works includes:

- preliminary Works;
- Foundation;
- Stonework and concred work at elevation;
- Framework-Roof-Plafond;
- Metal woodwork;
- Electricity;
- Painting;
- Road works- network distribution water and other.

3. PARTICIPATION AND ORIGIN

Participation in this tender shall be open on equal conditions to all Cameroon-based public works contractors.

4. FINANCING

The estimated amount of this contract is **Eleven millions eight hundred and fifty thousand (11,850,000) CFA francs.**

Works under this tender shall be financed by the PIB/MINEDUB, Fiscal Year, lines: N° _____;

5. CONSULTATION AND ACQUISITION OF TENDER FILE

The tender file may be consulted during working hours at the Rey-Bouba Council from publication of this notice.

The tender file can be obtained at the Rey-Bouba Council upon publication of this notice, against presentation of a receipt of payment to the Rey-Bouba council treasury a nonrefundable amount of **fifty thousand (50 000) CFA francs** representing the acquisition costs of the tender file.

When removing the tender file, bidders will have to register leaving their full address (PB, fax, phone, etc...).

6. SUBMISSION OF TENDERS

Each of drafted in English or French in seven (7) copies, including one (01) original and six (6) copies marked as such, should deposited at the Rey-Bouba Council not later than the 04/03/2026 at 10 am prompt and should carry the inscription:

"N° 002 /ONIT/RBC/ITB/BCE/2026 OF 09/02/2026

FOR THE EXECUTION OF COMPLETION WORK ON A BLOC OF TWO CLASSROOMS IN OURO KESSOUM
GOVERNMENT PRIMARY SCHOOL, REY-BOUBA COUNCIL, MAYO-REY DIVISION, NORTH REGION

(In Emergency Procedure)

LOT N° _____

To be opened only at the tender-evaluation session".



7. ADMISSIBILITY OF OFFERS

Tenders shall include a provisional guarantee issued, in keeping with the model indicated in the tenders documents, by a banking institution approved by the Ministry of Finance. It shall stand at **two hundred thirty seven thousand (237 000) CFA Francs**. The provisional guarantees of unsuccessful tenderers shall be released automatically at most thirty (30) days with effect from the expiration of tender validity. That of the successful tenderer shall be released as soon as the definitive guarantee shall have been constituted.

Least they be rejected, shall be submitted only the originals or true copies of the others relevant administrative documents, certified by the issuing services or by administrative authorities in keeping with the provisions of the Special Tender Regulations.

They must have been issued no more than three (3) months prior to the tender-submission deadline, or after the signing of this tender notice.

Any tender not in keeping with the requirements of the tender file, especially one wherein there no provisional guarantee issued by a first class banking institution approved by the Ministry of Finance, shall be rejected.

8. OPENING OF TENDERS

The administrative documents, the technical and financial proposals shall be opened on 04/03/2026 at 11 am local time, by the Internal Tenders Board, in the presence of tenders at the meeting Hall of the Rey-Bouba Council. Only bidders may attend the opening session or be represented by a person of their choice duly authorized.

NB: Tenders will be opened at one time.

9. EXECUTION DEADLINE

The maximum execution deadline shall be **three (03) calendar months**.

10. MAIN ELIMINATORY CRITERIA

The main relative criteria to the elimination of the offers of the candidates are defined like below:

- Absence of bid deposit;
- Non-compliance with a piece of the administrative file (after a 48-hour delay for the relevant bidders);
- False statement or falsified part;
- Any technical offer with a score of less than 70% (Yes) will be considered bad and excluded from the rankings;
- Lack of a quantified unit price;
- Non-compliance with the submission model.
- To hold a contract that was abandoned during previous budget years (2023, 2024 and 2025).

11. ESSENTIAL CRITERIA

The criteria relating to the qualification of the candidates will relate to:

11.1 - TECHNICAL OFFERS WILL BE EVALUATED ON THE BASIS OF THE FOLLOWING CRITERIA

No	Essential criteria	Binary notation
1	General presentation of the offer	Yes/No
2	Turnover	Yes/No
3	Access to a line of credit or other financial resources	Yes/No
4	Contractor's references	Yes/No
5	Staff experience	Yes/No
6	Availability of materials and equipment	Yes/No
7	Financial capacity	Yes/No

Only the offer having obtained a score greater than or equal to 70% of yes will be qualified for the rest of the procedure.

11.2 - EVALUATION OF FINANCIAL OFFERS

It will consist of examining only bids with a technical score of at least 70% of yes.

- The constituent parts of the DAO;
- Financial proposals (only the price in words of the list of unit prices is authentic).



12. DURATION OF VALIDITY OF TENDERS

Bidders remain committed to their bids for ninety (90) days from the deadline for submission of bids.

13. AWARD

The contract will be awarded to the bidder whose bid was evaluated as lowest and technically qualified to perform the contract satisfactorily.

14. ADDITIONAL INFORMATION

Additional information can be obtained during working hours from the Municipality of Rey-Bouba.

Rey-Bouba the, 09/02/2026

Copies :

- > DDTP/MR;
- > DDMAP/MR;
- > ARMP/NO;
- > ITB/RB;
- > POSTING;
- > CHRONO/ARCHIVES.-



The Mayor,
(Contracting Authority)

Dewa Mohaman